



Les TRIBUNAUX administratifs

Découvrez le visage
humain d'une
justice **accessible**

Au Québec, les tribunaux administratifs interviennent et rendent des décisions à l'égard de différentes situations qui impliquent l'État ou les citoyens. Ils sont donc appelés à jouer plusieurs rôles :

- + entendre et **régler des conflits entre l'État et les citoyens**;
- + **réglementer certains secteurs de l'économie** comme l'énergie, les transports, la vente d'alcool, les marchés financiers et les marchés agricoles;
- + entendre et **régler des conflits entre citoyens** dans des domaines spécialisés comme le logement et les relations du travail;
- + **protéger le public** et le territoire.

Dans tous les cas, les tribunaux administratifs ont pour objectif d'appliquer la loi pour **trouver des solutions adaptées** aux besoins des individus et des entreprises concernés.

UN PREMIER CONTACT AVEC LA JUSTICE

Pour un grand nombre de citoyens, la justice administrative constitue la **première et principale rencontre avec la justice**. Les tribunaux administratifs interviennent pour régler des conflits dans plusieurs aspects importants de leur vie.

DES TRIBUNAUX EFFICACES

Les tribunaux administratifs **traitent avec efficacité un très grand nombre de dossiers**. Au total, les quinze tribunaux administratifs du Québec en traitent plus de **140 000 par année!**

La *Régie du logement* et la *Commission des lésions professionnelles* sont les tribunaux administratifs les plus achalandés.

efficace
respect conciliation
humaine simple
accessible alternatives
protection **réalité sociale**
souple solutions
marge de manœuvre
expertise

DES HORIZONS DIVERS

Fait étonnant, seulement la moitié des 420 juges administratifs du Québec sont des avocats! Un grand nombre d'entre eux possèdent une formation dans des domaines d'expertise autres que le droit. Parmi les juges administratifs, on retrouve des avocats, des médecins, des psychologues, des ingénieurs, des évaluateurs agréés, des travailleurs sociaux, des économistes, etc.

DES MÉTHODES ALTERNATIVES POUR RÉGLER LES CONFLITS

L'un des objectifs des tribunaux administratifs est de **rendre justice le plus efficacement possible**, et ce, dans le **respect des droits des citoyens**. En ce sens, les tribunaux administratifs encouragent fortement la médiation et la conciliation entre les parties impliquées.

À titre d'exemple, environ **75 % de tous les dossiers** traités annuellement par la *Commission des relations du travail* sont **réglés sans la tenue d'une audience**.

UNE PROCÉDURE SOUPLE ET RAPIDE

Les juges administratifs ne sont pas tenus aux mêmes règles de procédure que les juges de la Cour supérieure et de la Cour du Québec. Cela leur permet de gérer les dossiers avec **souplesse** et de les régler **rapidement**.

Ils sont donc en mesure de **porter assistance aux citoyens**, notamment en intervenant régulièrement dans les débats et en étant **accessibles** pour répondre à leurs questions.

Les juges administratifs ont également une **grande marge de manœuvre** pour obtenir des preuves.

DE SOLIDES DÉCISIONS

Les tribunaux administratifs ont une **expertise reconnue** par la loi et respectée dans le monde juridique. Ce sont des **tribunaux spécialisés** dont toutes les décisions sont écrites et motivées.

En s'appuyant sur le droit, les juges administratifs rendent leurs décisions après avoir écouté les parties et analysé la preuve, sans oublier de considérer leur réalité sociale et économique.

UNE RÉPONSE AUX BESOINS DES CITOYENS

CONTESTATION D'UNE DÉCISION DU GOUVERNEMENT

Une personne peut contester l'indemnité qu'elle a reçue après un accident de la route ou un accident du travail.

ACCÈS À L'INFORMATION

Un citoyen peut tenter d'avoir accès à des documents qu'un organisme public refuse de lui donner.

EMPLOI ET RELATIONS DU TRAVAIL

Un salarié non syndiqué peut contester son congédiement et demander son retour au travail.

PROTECTION DU PUBLIC

Un propriétaire de bar peut perdre son permis d'alcool s'il permet à des mineurs d'entrer dans son établissement.

LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

Un détenu doit respecter les conditions qui lui ont été imposées pour être remis en liberté et ainsi favoriser sa réinsertion sociale.

LOGEMENT

Un locataire peut contester l'augmentation du prix de son loyer.

PERMIS ET LICENCES

Un agriculteur peut demander que son quota de production de lait soit modifié.

ZONAGE ET FISCALITÉ

Un propriétaire peut contester l'évaluation foncière qui a été faite de son terrain ou demander un changement de zonage.

RÉGLEMENTATION ET TARIFS

Un distributeur d'électricité ou de gaz naturel doit obtenir une autorisation pour modifier ses tarifs.

TAXES

Un organisme à but non lucratif peut déposer une demande pour ne plus payer de taxes foncières.

PLAINTES

Un manifestant peut déposer une plainte contre un policier qui l'aurait selon lui illégalement arrêté.

Pour en savoir plus :

Conférence des juges administratifs du Québec (CJAQ)
<http://www.cjaq.qc.ca/>

Barreau
du Québec



Regroupement des
présidents des tribunaux
administratifs du Québec

LISTE DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

Bureau de décision et de révision

Comité de déontologie policière

Commission d'accès à l'information

Commission de la fonction publique du Québec

Commission des lésions professionnelles

Commission municipale du Québec

Commission de protection du territoire agricole

Commission québécoise des libérations conditionnelles

Commission des relations du travail

Commission des transports du Québec

Régie des alcools, des courses et des jeux

Régie de l'énergie

Régie du logement

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Tribunal administratif du Québec